
Charte bancaire pour le financement des PME du Grand Paris

[Imprimer](#)

CCI Business Grand Paris poursuit son engagement auprès des PME pour leur faciliter l'accès aux marchés du Grand Paris et signe un partenariat avec un réseau de 11 banques.



Afin de répondre aux enjeux économiques liés aux investissements du Grand Paris et face à la nécessité d'avoir à terme des entreprises compétitives et en capacité de répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage concernés, la CCI Paris Île-de-France et plusieurs représentants du réseau bancaire : Crédit Agricole Île-de-France, BNP Paribas, Société Générale, Caisse d'Épargne Île-de-France, Banque Populaire Rives de Paris, LCL, Arkéa, Banque Populaire Val de France, Bred, la Banque Postale, Credit Mutuel - CIC, ont décidé par une Charte de conjuguer et d'amplifier leurs efforts en direction des PME franciliennes souhaitant répondre aux marchés du Grand Paris.

Une offre réservée aux PME, des engagements forts

Cette offre, réservée aux PME franciliennes membres de CCI Business Grand Paris, permettra aux entreprises d'avoir un accès facilité au financement et un accompagnement renforcé par les experts en financement de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile de France.



LA CHARTE BANCAIRE :

Un engagement conjoint du monde économique et des banques pour faciliter le financement des PME du Grand Paris avec :



Un accompagnement au financement renforcé



Une offre de financement adaptée aux attentes des entreprises et des maîtres d'ouvrages



Une relation partenariale dans la durée

Un parcours d'accompagnement via le service CCI Business Grand Paris

A travers cette charte, la CCI Paris Île-de-France s'engage à mobiliser ses conseillers référents afin

d'identifier et de qualifier les besoins en financement des PME, avant de les orienter, si le dossier est recevable, dans un délai de 15 jours ouvrés, en priorité, vers l'ensemble des établissements de crédit signataires.

De leur côté les établissements de crédit signataires de la Charte s'engagent à ce que les PME franciliennes orientées par la CCI Paris Île-de-France, dans le cadre du dispositif CCI Business Grand Paris, bénéficient d'un accueil personnalisé et que leurs demandes de financement soient examinées dans un délai de 15 jours ouvrés à réception du dossier complet. **

